



Conseil économique et social

Provisoire

18 novembre 2011

Français

Original : anglais

Session d'organisation de 2011

Compte rendu analytique provisoire de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 18 février 2011, à 15 heures

Président : M. Kapambwe (Zambie)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Élections, proposition de candidatures, confirmation des propositions et nominations

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite) (E/2011/L.1 et E/2011/L.3)

1. **Le Président** appelle l'attention sur les projets de proposition présentés par le Président du Conseil et les membres du Bureau au vu de consultations informelles tenues conformément au paragraphe 2 (I) de la décision 1988/77 du Conseil (E/2011/L.1).

2. Il rappelle qu'à la deuxième séance de sa session d'organisation, le Conseil a pris une décision concernant les projets de décision I à V et dit qu'il faudra davantage de temps pour en faire de même pour les projets de décision VI à VIII. Le Bureau et lui-même ne ménageront aucun effort pour parvenir à un accord en temps voulu afin de permettre au Secrétariat d'achever ses préparatifs pour la session de fond de 2011.

3. Il rappelle en outre que le Conseil a approuvé les dates des 10 et 11 mars 2011 pour sa réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unis sur le commerce et le développement. Il enverra une lettre aux représentants permanents des États membres du Conseil concernant le fond et la forme de la réunion.

4. Conformément aux résolutions 2009/30 et 2010/26 du Conseil, le thème général de la réunion sera « Cohérence, coordination et coopération pour le financement du développement ». Le cadre de la réunion sera conçu de manière à encourager l'instauration d'un débat vraiment interactif et à favoriser un échange ouvert de vues. Après une brève séance plénière d'ouverture, la réunion consistera en plusieurs débats thématiques informels sur les sujets suivants : suite donnée au document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement : mettre sur pied le partenariat mondial pour le développement, notamment face aux nouveaux défis et problèmes qui se présentent; le rôle du système des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale; la fourniture d'un appui financier aux efforts de développement des pays les moins avancés : financement du développement, y compris mécanismes novateurs, aide aux échanges et allègement de la dette; apport d'un soutien financier aux efforts de développement des pays à revenu intermédiaire :

coopération au développement, commerce, flux de capitaux, espace politique et système de réserve. L'intégralité du programme de la réunion sera communiquée à une date ultérieure. Des lettres d'invitation seront également adressées aux Doyens des Conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ainsi qu'aux présidents des Conseils d'administration de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Projet de résolution intitulé « Révision du règlement général du Programme alimentaire mondial » (E/2011/L.3)

5. *Le projet de résolution E/2011/L.3 est adopté.*

Élections, présentation de candidatures, conformation des présentations et nominations

6. **Le Président** dit que, comme certains des groupes de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement ont déjà commencé à se réunir à Genève et qu'il est prévu de tenir la vingt-troisième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies sur les établissements humains (ONU-Habitat) avant la reprise de la session d'organisation du Conseil en avril, le Conseil devrait prendre la décision de pourvoir certains des sièges demeurés vacants dans ces deux organismes.

Commission de la science et de la technique au service du développement.

7. **Le Président** invite le Conseil à examiner la question des sièges de la Commission de la science et de la technique au service du développement qu'il reste à pourvoir. Le Groupe des États d'Europe orientale a donné son aval aux candidatures de la Bulgarie et de la Hongrie pour deux des sièges qu'il lui reste à pourvoir. Le Président croit savoir que le Conseil désire élire par acclamation la Bulgarie et la Hongrie pour un mandat prenant effet immédiatement et venant à expiration le 31 décembre 2014.

8. *Il en est ainsi décidé.*

9. **Le Président** croit comprendre qu'en l'absence d'autres candidats à élire à la Commission de la science et de la technique au service du développement

le Conseil est d'accord pour différer l'élection d'un membre du Groupe des États d'Asie et de trois membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2014.

10. *Il en est ainsi décidé.*

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

11. **Le Président** invite le Conseil à examiner la question des sièges du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) qu'il reste à pourvoir. Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a donné son aval à la Finlande et à la Turquie pour deux de ces sièges. En l'absence d'autres candidats, le Président croit comprendre que le Conseil l désire élire par acclamation au Conseil d'administration la Finlande et la Turquie pour un mandat prenant effet immédiatement et venant à expiration le 31 décembre 2014.

12. *Il en est ainsi décidé.*

13. **Le Président** croit comprendre qu'en l'absence d'autres candidats à élire au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Conseil désire différer l'élection de deux membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2011, de deux membres de ce Groupe pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2012 et d'un membre de ce Groupe pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2014.

14. *Il en est ainsi décidé.*

15. **Le Président** appelle l'attention du Conseil sur la question de son examen du rapport sur la neuvième session du Comité d'experts de l'administration publique (E/2010/44), qui demeure pendante (Décision 2010/256 du Conseil). Il informe le Conseil que M^{me} Francis (Bahamas) a accepté de poursuivre ses efforts pour faciliter les consultations informelles sur la question.

16. Des consultations « informelles » ont eu lieu sur les thèmes qui ont été proposés pour les examens ministériels annuels des débats de haut niveau des

sessions de fond du Conseil pour 2012 à 2014, animées par M. Rahman (Bangladesh). Comme il faut davantage de temps pour parvenir à un accord, le Conseil reprendra la question ultérieurement.

17. **M. Rahman** (Bangladesh) dit que trois séries de ces consultations ont eu lieu et que des progrès importants ont été faits concernant le thème pour 2012. Il reste toutefois une certaine divergence de vues concernant les thèmes pour 2013 et 2014. Les consultations reprendront donc à une date ultérieure.

18. **Le Président** dit que le Bureau tient des consultations sur le projet d'amendement présenté par l'État plurinational de Bolivie à la Convention unique des Nations Unies sur les stupéfiants, 1961, telle qu'elle a été modifiée par son Protocole de 1975. Le Conseil sera tenu informé de l'évolution de la question.

La séance est levée à 15 h. 35.